

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

86-126
Objet

Promesse de vente d'une
parcelle du terrain de
l'ancien Casino à la
Société SETIMEG.

DATE DE CONVOCATION

7 NOVEMBRE 1986

DATE D'AFFICHAGE

7 NOVEMBRE 1986

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 24

Nombre de votants 31

V : POUR 24

CONTRE 1

ABSTENTION 6

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, F.

COMMUNE DE ROYAN

28 NOV. 1986

APPLICATION LOT N° 3114
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt six
le dix sept Novembre à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - MM. FABER - TAP - BOUTET -
DAUZIDOU - BENOIT - Mmes LAFAYE - BUCHET - MM. BARBAT - BIROLLEAU -
CANDAU - COUNIL - Mmes DE GAYE - DEVIGNE - FONTAN - GAUDIN - JEAN -
MM. LACOTTE - MARCONI - MONNARD - PAPEAU - REVOLAT - ROUDOT - THOMAS

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUSSEREAU par M. BENOIT - M. BERNARD par M. FABER
Mme BARRAUD-DUCHERON par M. ROUDOT - Mme CENAC par Mme BUCHET -
M. GEOFFROY par M. CANCAU - M. POTENNEC par Mme DE GAYE -
M. MOST par M. de LIPKOWSKI

ABSENT-EXCUSE : M. LAPERCHE
ABSENT : M. LE GUEUT

Mme DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

Par délibération en date du 12 Juin 1986, la Ville de
ROYAN a signé avec la Société SETIMEG, un protocole d'accord
concernant la construction, sur le terrain de l'ancien Casino
municipal, d'un complexe comprenant :

- Un Centre de Revitalisation,
- Un Complexe Hôtelier de catégorie 3 étoiles NN,
- Un ensemble de studios para-hôteliers et privatifs.

Conformément au protocole d'accord, ci-dessus référencé,
il est proposé de signer avec la Société SETIMEG une promesse de
vente reprenant les engagements précisés dans le protocole d'accord.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Du l'exposé de Monsieur Le Rapporteur,
- Vu le projet de promesse de vente dressé par Me LANSAC
et PASCAULT,
- Après en avoir délibéré,

.../...

DECIDE

- D'approuver la promesse de vente telle que présentée,
- D'autoriser Monsieur Le Député-Maire ou Monsieur Le 1er Adjoint agissant par délégation à signer cette promesse de vente,
- D'autocriser Monsieur Le Député-Maire ou Monsieur Le 1er Adjoint agissant par délégation à signer l'acte de vente sous condition suspensive, qui sera établi lors de la levée de la promesse de vente.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre Messieurs les membres présents.
Pour extrait conforme.



Pour Le Député-Maire,
Le Maire Adjoint,

J. P. Faber
J. P. FABER

texte annexé au Registre